DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DU TAMPON

REPUBLIQUE FRANCAISE

A R R E T E N° 481/2025-PM/MC/EP

PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION SUR

LA RUE DU DR CHARRIERES – LA RUE MARCONI

LE MERCREDI 23 JUILLET 2024

LE MAIRE DE LA COMMUNE DU TAMPON

VU les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1 à L.2213-6-1 du Code général des collectivités territoriales ;
VU l'article L.411-1 du Code de la route ;
VU le Code pénal notamment l'article R.610-5 ;
VU la demande formulée par le régisseur général–OPJ 974 en date du 14/07/2025 ;
CONSIDERANT la nécessité de réglementer la circulation sur **la rue du Dr Charrières, la rue Marconi**, afin de permettre le bon déroulement du tournage du film "OPJ 974" ;
DANS l'intérêt de la sécurité publique ;

A R R E T E

ARTICLE 1 : Le mercredi 23 juillet 2025, entre 7 h 00 et 12 h 00, **la rue du Dr Charrières** (entre l'avenue du président Chirac et la rue du Dr Guy Hoarau), **la rue Marconi,** sont soumises aux prescriptions ci-après définies, en fonction des besoins du tournage :

- Micro coupures de circulation n'excédant pas 10 minutes
- Réservation des places de parkings situées sur la rue Marconi au profit de l'organisation.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire temporaire est installée par l'organisateur.

ARTICLE 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Monsieur le Commandant de communauté de brigades de gendarmerie du Tampon, Monsieur le Chef de Service de police municipale et le responsable du tournage du film OPJ 974, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est **affiché** et publié.

Fait à TAMPON, le 21 juillet 2025

LE MAIRE

Patrice THIEN AH KOON